



## CDEN du 6 juillet sur les demandes de retour possible aux 4 jours

Concernant l'organisation du temps scolaire nous regrettons la remise en cause des 9 demi-journées avec la possibilité laissée aux communes de demander un retour aux 4 jours de classe. Le CDEN du 6 juillet a été consulté sur les avis des services départementaux concernant ces demandes.

Mme **Viviane Henry**, nouvelle DASEN de l'Isère (auparavant DASEN dans la Drôme ; remplace Mme Fis) nous a précisé le cadre qui a défini ses décisions :

- Il devait y avoir demande de la commune et du conseil d'école (ou des conseils d'école s'il y a plusieurs écoles dans la commune).
- Les avis de la commune et du conseil d'école (avis voté en conseil d'école) devaient être concordants.
- Des problèmes de transport non résolus : certains cas ont été suspendus en attente des réponses du conseil départemental.

Mme Henry a précisé qu'elle avait donné un avis défavorable lorsqu'il n'y avait pas eu de vote en conseil d'école, pas de demande de la mairie, pas de cohérence entre les demandes ou pas de consensus entre les différentes écoles d'une même commune (cas de la commune de Vienne).

Nous avons exprimé notre opposition au retour à la semaine de 4 jours (**voir déclaration ci-dessous**). Les représentants des maires au CDEN, le conseil départemental et FO ont voté pour les modifications ; FO précisant qu'ils étaient pour le retour aux 4 jours pour toutes les écoles, et pour la séparation du scolaire du périscolaire. La FCPE s'est exprimée contre les modifications proposées. Le SGEN et la FSU ont refusé de voter.

### Déclaration CDEN

*Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère à qui nous souhaitons la bienvenue à la direction de notre département, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN ;*

*Le ministère a fait paraître le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire permettant notamment un retour aux 4 journées de travail dans les écoles primaires.*

*Les documents reçus ce matin montrent que certaines communes du département se sont précipitées, mettant en avant le coût des activités péri-éducatives et la difficulté de les mettre en place, prétextant parfois la fatigue des enfants pour revenir aux 4 jours de travail sans tenir compte de l'enfant. D'autres plus nombreuses ont fait preuve de sagesse et ont décidé de ne rien changer ou de ne pas le faire dans la précipitation, sans réel débat et sans une évaluation de ce qui a été mis en place.*

*Quand placera-t-on l'enfant au centre des réflexions et propositions, en dehors des préoccupations politiques, corporatistes et consuméristes de tout genre ? Ce que l'on constate, c'est que ce sont les intérêts économiques qui dominent, que les modes de vie des adultes sont préférés à l'intérêt des enfants. Comme l'écrivait Hubert Montagner ancien directeur de l'INSERM en janvier 2015 dans une lettre à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, « les victimes sont d'abord les enfants et toujours les enfants, en particulier les plus démunis et vulnérables qui cumulent les souffrances personnelles, familiales, scolaires, sociales, culturelles... ».*

*La semaine de 4 jours est en contradiction totale avec les rapports de l'Académie de Médecine, du Sénat (un rapport publié en juin recommande de ne pas revenir à la semaine de 4 jours) ; en contradiction avec des études des chrono-biologistes, des psychologues qui précisent que 6h de cours par jour c'est trop. La fatigue souvent évoquée et mise sur le compte de la réforme des rythmes scolaires, n'est jamais analysée dans le contexte familial (sommeil, télévision, ordinateur, tablette, et activités diverses et multiples).*

*Comment peut-on parler sérieusement aujourd'hui des incidences de la réforme sur la réussite des élèves à peine trois ans après sa mise en place souvent plus que laborieuse et sans véritable évaluation ? Bien que l'évaluation soit à poursuivre et amplifier, on note que les 5 matinées sont perçues comme plutôt positives quant à l'efficacité des apprentissages aux dires des professionnels de l'enseignement. Prenant appui sur ces différents travaux et études qui prévoient des journées d'enseignement plus courtes, les DDEN rappellent leur attachement à la réforme des rythmes scolaires qui vise à alléger les journées scolaires.*

*Les DDEN soulignent que l'école relève de l'État qui doit être le garant de l'égalité sur tout le territoire ; pourtant le décret renforce encore plus la gestion du temps scolaire par les maires. Cela va conduire à de grandes disparités entre les communes et entraîner des inégalités d'un territoire à l'autre. Pour ces raisons les DDEN s'opposent à l'émission territoriale et à l'individualisation du rapport à l'école qui menacent l'unicité de notre système éducatif.*

*Afin d'assurer la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants, les DDEN se prononcent contre les modifications horaires proposées aujourd'hui et demandent le maintien de la semaine de quatre jours et demi.*

*Patrick Ancillon,*